

L'emploi à domicile : un secteur d'avenir au cœur des territoires

Ifop pour la Fédération des particuliers employeurs de France

Novembre 2025

Fepem
Fédération des
particuliers employeurs

Observatoire
de l'emploi à domicile



Dans un contexte de vieillissement démographique et de nouvelles configurations familiales, la société française fait face à un défi majeur : comment prendre soin, accompagner les personnes fragiles (personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants) et recréer du lien au quotidien ?

Au cœur de cette équation, le secteur des particuliers employeurs occupe une place singulière. Par la garde d'enfants, l'aide et l'accompagnement des plus âgés, ou encore l'entretien du cadre de vie, il apporte des réponses concrètes, ajustées aux besoins et en adéquation au rythme de vie des foyers. Ce tissu de services de proximité, concerne près de 4,5 millions de personnes en France et se distingue par son ancrage territorial important.

Face à ce constat, l'Ifop a mené pour la Fédération des particuliers employeurs et son Observatoire une enquête d'opinion auprès de 509 maires et 1 000 Français : quel niveau de connaissance ont-ils du secteur et quelles perceptions en ont-ils ?

1. Emploi à domicile : une ressource clé pour les habitants aux yeux des élus locaux

➤ Le secteur des particuliers employeurs est bien identifié

Près de 9 maires interrogés sur 10 déclarent connaître le secteur (86 %, dont 49 % déclarent bien le connaître), et près de 8 Français sur 10 en ont déjà entendu parler (77 %).

Les maires attribuent spontanément au secteur des particuliers employeurs deux atouts majeurs : le maintien à domicile des personnes âgées (65 %), et l'entretien du lien social et la lutte contre l'isolement (33 %), avec une acuité particulière dans les territoires ruraux.

Interrogés sur leur représentation du secteur, celle-ci apparaît centrée sur deux activités exercées au domicile : l'aide aux personnes âgées, dépendantes ou en situation de handicap (91 % des maires citent cette activité, 73 % parmi les Français interrogés) et le ménage et l'entretien du domicile (79 % chacun). Le jardinage et les petits travaux sont également des activités bien identifiées (58 % des maires et 63 % des Français les citent). La connaissance des activités du secteur apparaît toutefois plus maîtrisée côté grand public : 18 % des Français, contre 9 % des maires, rattachent

l'ensemble des activités au périmètre des particuliers employeurs, signe d'une représentation plus précise.

➤ **6 maires sur 10 jugent le secteur des particuliers employeurs indispensable à la vie locale, au lien social et à l'emploi à domicile**

Après avoir informé les deux populations interrogées sur la définition du secteur, les maires et les Français s'accordent sur l'utilité du secteur des particuliers employeurs. Les élus reconnaissent tout particulièrement le caractère indispensable du secteur des particuliers employeurs à la vie des habitants (63 % sont tout à fait d'accord, 41 % des Français interrogés), son rôle de pourvoyeur d'emplois de proximité (59 % des maires et 41 % des Français) et créateur de lien social (59 % des maires et 42 % des Français). Dans une moindre mesure, mais de façon non négligeable, les maires et les Français soulignent aussi la réponse de ce secteur à des besoins non couverts par les services publics (respectivement 44 % et 36 %) et la contribution à l'insertion professionnelle (respectivement 32 % et 25 %).

Ainsi, le secteur est reconnu par les maires comme pouvant être une réponse face aux défis de leurs communes. D'abord, le rôle de pourvoyeur d'emplois de proximité et la contribution à l'insertion professionnelle du secteur répondent au défi d'attractivité du territoire (26 % des maires le placent en premier défi pour leur commune). Ensuite, la création de lien social et la réponse à des besoins non couverts par les services publics apportent une solution au maintien des services publics (26 % le placent en premier défi avec l'attractivité), en complétant l'offre publique et en assurant la continuité des prises en charge au plus près des habitants.

2. Un secteur qui constitue une réponse aux besoins actuels et futurs des Français

Le secteur des particuliers employeurs bénéficie d'une bonne image auprès des Français interrogés : 91% déclarent en avoir une bonne image.

Le recours à l'emploi à domicile des Français est important : 3 Français interrogés sur 10 déclarent avoir employé un salarié à domicile ou une assistante maternelle. Les activités auxquelles les Français ont, ou ont eu, recours concernent en premier lieu l'entretien du cadre de vie (ménage et repassage : 45 %, jardinage et petit bricolage : 26 %), mais aussi la garde d'enfant par un assistant maternel (28 %).

Par ailleurs, 6 Français interrogés sur 10 envisagent de recourir à un emploi à domicile dans les prochaines années, avant tout pour accompagner le vieillissement à domicile et la perte d'autonomie (68 %, dont 47 % pour rester à son domicile et 38 % pour accompagner un proche) et pour l'entretien du domicile (60 %).

3. Horizon 2030 : une hausse des besoins à anticiper

Les maires anticipent une augmentation massive de la demande de services à domicile dans leur commune d'ici à 2030 (70 % évoquent une augmentation, forte ou légère), avec comme priorité de soutien au secteur des particuliers employeurs :

- Une amélioration de l'information des habitants sur l'emploi à domicile (54 % des maires) et un développement des partenariats avec les acteurs locaux du secteur (48 %).
- Des aides financières plus importantes en tête des citations des Français interrogés (36 %), suivies de la possibilité de choisir la personne intervenant à domicile (1/4 des Français interviewés)
- Parallèlement, le coût du recours à l'emploi à domicile constitue un frein pour 4 Français sur 10, suivi de la difficulté à trouver une personne de confiance / qualifiée (34 %).

Méthodologie

Cette enquête a été structurée autour de deux volets : une interrogation auprès des maires des communes françaises, menée auprès d'un échantillon de 509 maires, représentatif de l'ensemble des maires de France. Les interviews ont été réalisées par téléphone du 1^{er} juillet au 20 août 2025.

Une interrogation auprès des Français, effectuée auprès d'un échantillon de 1 000 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 18 au 23 juillet 2025.